



STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : RÉVISION 2003

# Maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité



[http://www.csc-scc.gc.ca/text/public\\_f.shtml](http://www.csc-scc.gc.ca/text/public_f.shtml)



© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada – 2003  
N° de catalogue : JS82-80/2003  
ISBN : 0-662-67922-9



Papier co-Logo®/EcoLogo® Paper

# Avant-propos

Le 12 décembre 2003, le premier ministre a annoncé des changements au gouvernement canadien, notamment la création d'un nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile qui réunit au sein d'un même Portefeuille :

- l'ancien portefeuille du Solliciteur général du Canada\*;
- le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile;
- le Conseil national de prévention du crime;
- la nouvelle Agence des services frontaliers du Canada.

Au moment de terminer la troisième Stratégie de développement durable de l'ancien ministère du Solliciteur général du Canada, on venait seulement d'entreprendre les activités et les processus nécessaires pour créer et reconnaître le nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile.

Ainsi, le nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile déposera sa première Stratégie de développement durable en 2006. Entre-temps, on dépose la Stratégie de développement durable de l'ancien ministère du Solliciteur général du Canada. Les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs seront évalués et signalés dans le Rapport de rendement annuel du nouveau Ministère ainsi que dans son Rapport sur les plans et les priorités.

---

\* L'ancien ministère du Solliciteur général du Canada, la Gendarmerie Royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Centre canadien des armes à feu, le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel.



# Message de la Commissaire

Le développement durable est une priorité pour notre gouvernement et pour la société. Enchâssé dans la loi, le développement durable occupe une place de plus en plus importante dans les politiques et les activités de tous les ministères fédéraux.

Le développement durable est une approche visant à organiser notre société pour pouvoir répondre aux besoins immédiats et futurs des citoyens. Cela ne veut pas seulement dire de mettre en œuvre un programme de protection de l'environnement mais plutôt de prendre en considération les répercussions socioéconomiques et biophysiques de chacun des gestes que nous posons.

Le dépôt au Parlement en 1997 de la première Stratégie de développement durable du Service correctionnel du Canada a marqué les débuts de notre participation à un processus formel de planification et de préparation de rapports dont l'objectif est de mettre en œuvre le développement durable à l'échelle du gouvernement fédéral. Reconnaisant le caractère unique de nos activités, nous, en tant qu'agence à l'intérieur du ministère du Solliciteur général, avons volontairement développé et mis en place deux Stratégies de développement durable au cours des six dernières années. Quoique nous continuons à soumettre notre propre stratégie indépendamment de celles du ministère ou des autres agences qui le constituent, nous amorçons un processus afin d'intégrer notre approche à celles du secrétariat du Solliciteur général, de la GRC et de certains autres ministères fédéraux.

Je suis heureuse d'affirmer que nous avons confirmé nos priorités et nous sommes en voie d'atteindre des résultats qui seront importants pour les Canadiens et les Canadiennes. Tout en continuant à raffiner et mettre en œuvre nos plans, je compte sur notre personnel pour prêter main-forte à nos partenaires et aux autres intervenants en vue d'améliorer notre qualité de vie et d'assurer la viabilité de notre société et de sensibiliser les contrevenants à leurs responsabilités environnementales.

Lucie McClung,  
Commissaire

# Sommaire

Le Service correctionnel du Canada (SCC), de concert avec 27 ministères et organismes fédéraux, a publié en 1997 sa première Stratégie de développement durable (SDD), puis a produit en 2000 une révision de celle-ci. Il s'agit maintenant pour le SCC de sa deuxième révision de la SDD ou de sa troisième stratégie. Dans le cadre de celle-ci, nous avons élargi notre compréhension du concept de développement durable (DD), évalué les progrès que nous avons accomplis jusqu'ici et établi les objectifs que nous souhaitons atteindre au cours des prochaines années. Au cours des trois prochaines années, nous continuerons de travailler au développement durable et, à la fin de cette période, nous procéderons de nouveau à la mise à jour de notre stratégie.

Notre compréhension du développement durable est qu'en comblant les besoins fondamentaux de la population, on peut progresser vers une société dans laquelle les personnes se sentent en sécurité et ont un sentiment d'appartenance qui facilite l'épanouissement et favorise la compassion. Pour y arriver, le SCC devra donc mener ses activités de manière à ce que l'environnement soit en mesure de combler nos besoins sans être dégradé, ni que ne soient épuisées les ressources du Canada ou du monde.

Jusqu'ici, nous avons ciblé trois priorités : la protection de notre atmosphère, de notre eau et de nos ressources, tant physiques qu'humaines. Nous avons commencé à recueillir des données de base concernant les répercussions de nos gestes sur l'environnement, et ce processus s'est avéré stimulant. Nous avons réalisé certains progrès sur la réduction de la pollution et de la consommation des ressources bien que le niveau de progrès varie d'un endroit à un autre. L'atteinte des cibles établies dans la SDD 2000 est entrée en compétition avec des pressions extérieures (les politiques du Conseil du Trésor et les priorités des sites contaminés, l'observation de l'entreposage des réservoirs de carburants et les nouvelles exigences réglementaires de reddition de comptes quant aux diverses questions environnementales) lesquelles ont joués un rôle nous empêchant d'atteindre certaines des cibles visées. Toutefois, nous avons acquis de l'expérience et des connaissances considérables au cours du processus.

Pour la Révision 2003 de la SDD, davantage d'efforts ont été consacrés afin de permettre une plus grande participation d'autres intervenants à notre processus de planification. Ainsi, nous avons sollicité le concours des employés du SCC, tenu des consultations avec nos partenaires du Portefeuille du Solliciteur général (le ministère du Solliciteur général lui-même et la Gendarmerie royale du Canada), participé à des consultations avec des représentants d'autres ministères (tels que Justice Canada, Défense nationale et Citoyenneté et Immigration Canada) afin de mieux comprendre les mandats des intervenants qui collaborent au programme de sécurité sociale du Canada. Dans le cadre de futures SDD, nous serons en mesure d'intégrer davantage notre planification à celles de ces organismes.

Principalement, le SCC a pour mandat de contribuer à une société juste, vivant en paix et en sécurité, par des mesures de garde humaines et par des activités favorisant la réadaptation des délinquants et leur réinsertion sociale. Afin de mener à bien son mandat, le SCC gère des établissements correctionnels et des bureaux de libération conditionnelle.

Les problèmes auxquels le SCC fait face sont pratiquement demeurés inchangés depuis 2000. À l'échelle globale ou nationale, aucun nouveau problème majeur n'a été signalé. Aucun changement majeur n'a été apporté au cadre stratégique et juridique régissant le Service, et la nature et la répartition des activités du SCC n'ont pas connu de changements significatifs.

Pour *Révision 2003*, le SCC poursuit trois buts environnementaux : protéger l'atmosphère, l'hydrosphère et conserver les ressources naturelles. Neuf cibles (soit trois par but) traitent des sujets suivants : les émissions de dioxyde de carbone, d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils, les eaux de ruissellement et les produits de lixiviation provenant des sites contaminés, les effluents produits par les activités fermières, les rejets et les fuites d'eaux usées, la réduction de la consommation d'eau, la réduction des déchets solides et la sensibilisation des détenus à l'environnement.

Nous avons élaboré des plans d'action qui, nous espérons, devraient nous permettre d'atteindre nos buts. Dans le cadre de ces plans d'action, on prévoit préciser nos données de base, trouver des solutions de rechange et mettre en œuvre des changements (qui se résumeront, notamment, par le remplacement de l'équipement, l'adaptation, l'application de mesures correctives, la mise à niveau des installations et la révision du processus).

Pour chacune des cibles fixées, la mesure de notre rendement sera simple, puisque nous avons soigneusement choisi des objectifs qui peuvent être mesurés. Nous continuerons de mettre en place des systèmes de gestion des données qui nous permettront de consigner, d'extraire et de manipuler nos données, afin d'être en mesure de prendre des décisions sur les façons d'améliorer notre rendement.



# Table des matières

Message de la Commissaire .....	i
Sommaire .....	ii
Introduction .....	1
Comprendre le développement durable au SCC .....	2
Contexte mondial .....	2
La situation au gouvernement fédéral .....	4
Profil du Service correctionnel .....	6
Relevé des questions d'intérêt .....	9
Consultations .....	10
Évaluation de <i>Révision 2000</i> .....	11
Notre stratégie précédente .....	11
Évaluation des progrès .....	11
Nos engagements .....	16
Notre vision .....	16
Perspectives dans le temps .....	16
Hypothèses .....	16
Buts, objectifs et cibles (BOC) .....	16
Plans d'action .....	19
Reddition de comptes .....	23
Annexe 1 : Activités du SCC .....	24
Note technique .....	27



# Introduction

*Nous expliquons ici la démarche que nous avons suivie dans la préparation de cette stratégie, laquelle nous inspirera pour les années à venir.*

En 1997, le Service correctionnel du Canada (SCC) commença formellement sa démarche vers le développement durable (DD) à partir des programmes de gestion de l'environnement qu'il avait mis en place au début des années 1990. Cette nouvelle démarche fut initiée sous le cadre légal du gouvernement du Canada relatif à la planification du DD, lequel fut enchâssé dans la *Loi sur le vérificateur général* telle que modifiée en 1995. Les ministères et agences désignés furent requis par la loi de publier des stratégies de développement durable (SDD) qui décrivent ce qu'ils ont l'intention d'accomplir et comment ils vont s'acquitter de leurs engagements. En 1995, le gouvernement du Canada a publié des instructions sur comment préparer une SDD dans le document intitulé *Guide de l'écogouvernement*. En accord avec le document du Conseil du Trésor intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, il faut mesurer les résultats et en rendre compte au Parlement<sup>1</sup>. Le poste de Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) fut créé afin de vérifier les progrès de chaque ministère et agence.

La SDD 1997 portait autant sur les activités de gestion que sur les résultats finaux spécifiques. Nous avons plus tard constaté que nous avons une capacité limitée pour mesurer le progrès ainsi que de la difficulté à traiter avec tous les engagements généraux que nous avons pris.

La première révision de la SDD du SCC fut complétée en 2000. Dans *Révision 2000*, nous avons réduit le nombre de cibles que nous avons fixé et nous avons concentré plutôt notre attention vers les principaux résultats finaux que nous croyions qu'il était important d'accomplir à l'aide d'un plan d'action propre à chaque cible. Tel que discuté plus bas dans le présent document, nous avons constaté que nous avons toujours de la difficulté à mesurer le progrès de même qu'à mettre en œuvre des changements qui permettraient d'atteindre des résultats mesurés.

Ce document, *Révision 2003*, présente notre seconde évaluation détaillée des progrès ainsi qu'une nouvelle mise au point sur nos efforts. Dans les pages qui suivent, nous discuterons de ce qui a bien fonctionné, des améliorations qui sont appropriées, de même que de la façon différente dont nous prévoyons faire les choses afin d'atteindre les résultats qui, nous sommes convaincus, se traduiront en d'importantes contributions au développement durable.

---

1. Conseil du Trésor du Canada. 2000. *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes 2000*. Ottawa.

# Comprendre le développement durable au SCC

*Nous expliquons ici l'histoire du développement durable et ce qui est attendu du SCC pour répondre aux exigences requises à la mise en place d'une société durable.*

## CONTEXTE MONDIAL

Au Canada, dès 1867, le premier ministre John A. MacDonald déplorait la perte de grands arbres dans les forêts de l'est du Canada. En 1915, la Commission de conservation du Canada soulignait que chaque génération a droit aux intérêts sur le capital naturel, mais que le principal devrait être transmis intact à la génération suivante<sup>2</sup>.

Sur le plan mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a tenu en 1968, une Conférence internationale sur l'utilisation rationnelle et la conservation de la biosphère. Cette conférence est souvent citée comme l'événement qui a déclenché un débat mondial sur le développement durable, ou écodéveloppement comme on l'appelait parfois. En 1972, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (CNUEH) tenue à Stockholm, les discussions ont été axées sur la qualité de vie et l'équité entre les générations. Le concept de la société durable – une société que nous devrions tous aspirer à créer – a commencé à voir le jour, car l'autre solution qui s'offrait était un monde dans lequel les limites à la croissance mèneraient à l'effondrement social.

Après la CNUEH, les Nations Unies ont demandé à Mme Gro Harlem Brundtland d'examiner comment la communauté mondiale pourrait en arriver à une compréhension commune du développement durable et d'élaborer une stratégie environnementale à long terme qui s'appliquerait à partir de l'année 2000. La Commission Brundtland a publié son rapport, *Notre avenir à tous*, en 1987; on y déclarait que le développement durable « est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». On retrouve également d'autres définitions dans *Notre avenir à tous*, dont :

- **Développement** – Le principal objectif du développement consiste à satisfaire les besoins et aspirations de l'être humain (besoins essentiels comme de se nourrir, de se loger, de se vêtir, de travailler et, au-delà de ces besoins essentiels, les gens aspirent légitimement à une meilleure qualité de vie) (p. 52).
- **Développement durable** – Processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation des techniques et les changements institutionnels se font de manière harmonieuse et renforcent le potentiel présent et à venir permettant de mieux répondre aux besoins et aspirations de l'humanité (p. 55).
- **Durabilité** – La problématique des besoins et du bien-être doit intégrer des variables non économiques, telles l'éducation et la santé comme des fins en soi, la pureté de l'air et de l'eau, la protection de la nature dans toute sa beauté (p. 63).

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 (CNUED) à Rio de Janeiro (aussi connue sous le nom de Sommet de la Terre) a accepté le développement durable comme

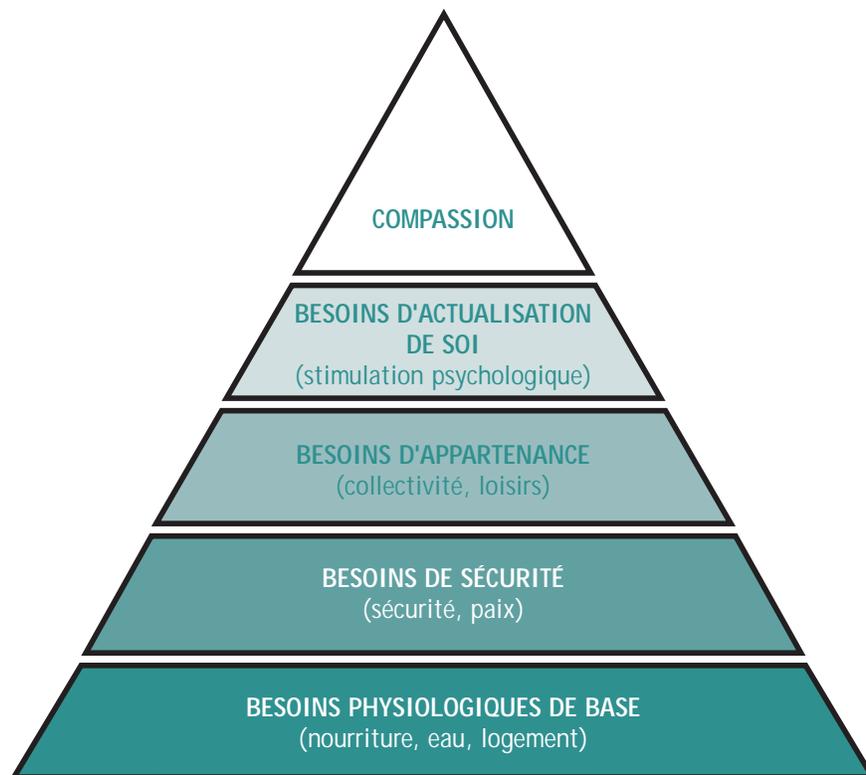
---

2. Roseland, Mark. 1992. Le développement durable des centres urbains : Guide à l'intention des pouvoirs locaux et municipaux. Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

un but commun du développement humain au nom de plus de 160 pays qui participaient à l'événement. Dix ans plus tard, le Sommet mondial sur le développement durable, tenu à Johannesburg, a permis de produire une déclaration sur le développement durable, un plan ciblé de mise en œuvre et des solutions pour la réalisation d'Action 21<sup>3</sup>. Action 21, un plan originalement élaboré durant le Sommet de la Terre de 1992, est axé sur le développement dans le contexte de la conservation plutôt que de la préservation de nos environnements et de nos ressources naturelles.

Après environ un siècle de discussions, il n'y a toujours pas de consensus sur ce qui est censé « durer » dans le « développement durable », et sur ce qu'est exactement le développement dans ce contexte. Nous constatons aujourd'hui, alors que la population humaine approche les 6,5 milliards, que la première adaptation que nous devons faire est de contrôler nos niveaux de consommation de matières et d'énergie pour qu'il y en ait suffisamment pour nous tous et pour ceux qui viendront après nous – ce qui équivaut à vivre des intérêts de nos ressources naturelles sans appauvrir notre capital naturel. L'hypothèse qui sous-tend notre utilisation de cette définition est que la satisfaction de nos besoins fondamentaux fournira la stabilité qui permettra de combler des besoins plus élevés (voir la figure 1)<sup>4</sup>. La rencontre des

**FIGURE 1**  
Hiérarchie des besoins humains



3. Action 21. WWW, Septembre 2003.

<http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/english/agenda21toc.htm>

4. Adapté de « Maslow's hierarchy of needs ». Tiré de WWW, Septembre 2003

[http://www.sad17.k12.me.us/teachers/bburns/com/documents/human\\_nature/maslow.html](http://www.sad17.k12.me.us/teachers/bburns/com/documents/human_nature/maslow.html)

besoins fondamentaux nous permet d'évoluer vers une société dans laquelle les gens sont en sécurité et ressentent un sentiment d'appartenance qui facilite l'épanouissement et favorise la compassion.

## LA SITUATION AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Il n'y a présentement pas un ensemble de priorités dans le domaine du développement durable, commun à tous les ministères fédéraux. Le rôle que chaque ministère doit jouer ainsi que la façon dont ses stratégies devraient contribuer au programme global du gouvernement fédéral ne sont pas clairement définis. Le Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable (RISDD) travaille actuellement à établir une vision globale de ce que le Canada sera dans 20 ans selon la perspective du développement durable. Dans l'attente d'une telle vision globale, le SCC continue à établir ses priorités en fonction de son mandat et de ses opérations. Au SCC, nous nous occupons de la prise en charge et de la garde des délinquants sous responsabilité fédérale et nous axons nos activités sur leur réadaptation et leur réinsertion sociale en tant que citoyens respectueux des lois en leur offrant des programmes dans les pénitenciers et dans la collectivité. Le SCC gère diverses installations et opère une variété de programmes. Les opérations inhérentes à nos installations physiques comportent des impacts environnementaux et nos programmes de réadaptation offrent aux délinquants des opportunités de contribuer au développement durable, particulièrement après leur libération.

Nous avons tenté d'élargir notre horizon de planification dans cette SDD en regardant notre rôle en relation aux rôles de certains autres ministères. Le coût annuel de la criminalité au Canada est évalué à 46 milliards de dollars, si l'on tient compte des coûts à long terme comme la perte de productivité<sup>5</sup>. Ceci est sans mentionner les coûts non quantifiables de la douleur et de la souffrance des victimes et des autres, ainsi que le fait que les personnes ne se sentent pas en sécurité. Les répercussions de la criminalité s'étendent à tous les secteurs de la société, incluant la santé, les services sociaux, l'éducation, le travail et l'emploi<sup>6</sup>. Afin de combattre le crime, plusieurs ministères et agences au sein du gouvernement du Canada contribuent au respect de la loi et au maintien de l'ordre, comme le SCC, le Solliciteur général du Canada, la GRC, Justice Canada, la Défense nationale ainsi qu'Immigration et Citoyenneté Canada. Ces autres ministères et agences sont nos partenaires.

La *Stratégie nationale sur la prévention du crime* (SNPC) repose sur les principes du développement social. En un mot, les politiques et les programmes destinés à réduire la criminalité et la victimisation visent à éliminer les causes profondes des comportements criminels. Les ministères ayant un mandat lié à la sécurité se partageront les 273 millions de dollars que le gouvernement alloue au cours des quatre prochaines années, dans le cadre de la SNPC, pour aider à offrir des programmes destinés à atténuer les facteurs de risque dans les vies des gens, comme la violence physique et psychologique, les pratiques parentales déficientes et la consommation d'alcool ou de drogues.

Le portefeuille du Solliciteur général du Canada a la responsabilité de planifier, de coordonner et de mettre en œuvre les politiques et programmes du gouvernement du Canada en matière de sécurité nationale. Le ministère du SGC appuie le solliciteur général et lui fournit des conseils sur tous les aspects du programme national de sécurité publique. Les autres organismes du portefeuille contribuent à l'atteinte des objectifs et des priorités de la Stratégie nationale. Sur le plan du développement durable, la GRC joue un rôle essentiel en aidant les collectivités à déterminer leurs besoins en matière de sûreté et

---

5. Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime : septembre 2003, [http://canada.justice.gc.ca/fr/news/nr/2001/doc\\_27386.html](http://canada.justice.gc.ca/fr/news/nr/2001/doc_27386.html)

6. Ibid.

sécurité et à trouver les ressources financières, humaines et intellectuelles nécessaires pour s'attaquer aux causes de la criminalité. Les collectivités qui connaissent leurs propres besoins et capacités semblent mieux comprendre le lien entre la criminalité et les problèmes sociaux. Elles sont susceptibles d'employer des processus plus efficaces pour transformer les préoccupations individuelles en questions intéressant l'ensemble de la collectivité, un élément nécessaire à la création de la cohésion au sein des collectivités.

De même, le ministère de la Justice détient un rôle important pour faire du Canada une société juste et respectueuse des lois. Ce ministère axe ses activités sur l'accessibilité, l'efficacité et l'impartialité du système de justice dans le respect des droits et des libertés de tous en vertu des lois et de la Constitution.

# Profil du Service correctionnel

*La présente section renferme un résumé de notre organisation et de nos activités.*

Le Service correctionnel du Canada fait partie intégrante du système de justice pénale du Canada. Ce système comprend des lois et des règlements, des organismes d'application de ces lois et règlements, des tribunaux et des pénitenciers. L'organisme fait partie du portefeuille du Solliciteur général, qui comprend aussi la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Bureau de l'enquêteur correctionnel, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Comité externe d'examen de la GRC.

Le SCC contribue à la protection de la société en encourageant et en aidant activement les délinquants condamnés à deux ans ou plus de prison à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en soumettant à un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain. L'organisme contribue au maintien d'une société juste qui vit en paix et en sécurité, en prenant en charge les délinquants et en assurant leur surveillance, ainsi que leur réadaptation et leur réinsertion sociale. Dans la poursuite de sa mission et la conduite de ses opérations, le SCC doit faire face à différentes contraintes ayant des conséquences biophysiques et socioéconomiques (voir la figure 2).

Le taux de criminalité au Canada influence significativement la qualité de vie des citoyens et la durabilité de sa société. Si le crime devait devenir chose courante, les niveaux de stress affectant les Canadiens pourraient augmenter, tandis que leur santé et leur longévité pourraient en souffrir. Le SCC joue un rôle important en aidant les délinquants à se réadapter et en les préparant à mener une vie productive et sans crime après leur libération. En fait, le taux de criminalité au Canada a diminué en rapport au crime violent.

Le SCC exploite<sup>7</sup>

- 52 pénitenciers,
- 17 centres correctionnels communautaires,
- 71 bureaux de libération conditionnelle,
- 175 maisons de transition (exploitées en vertu d'un contrat passé avec des organisations non gouvernementales), et
- un bureau national et cinq bureaux régionaux.

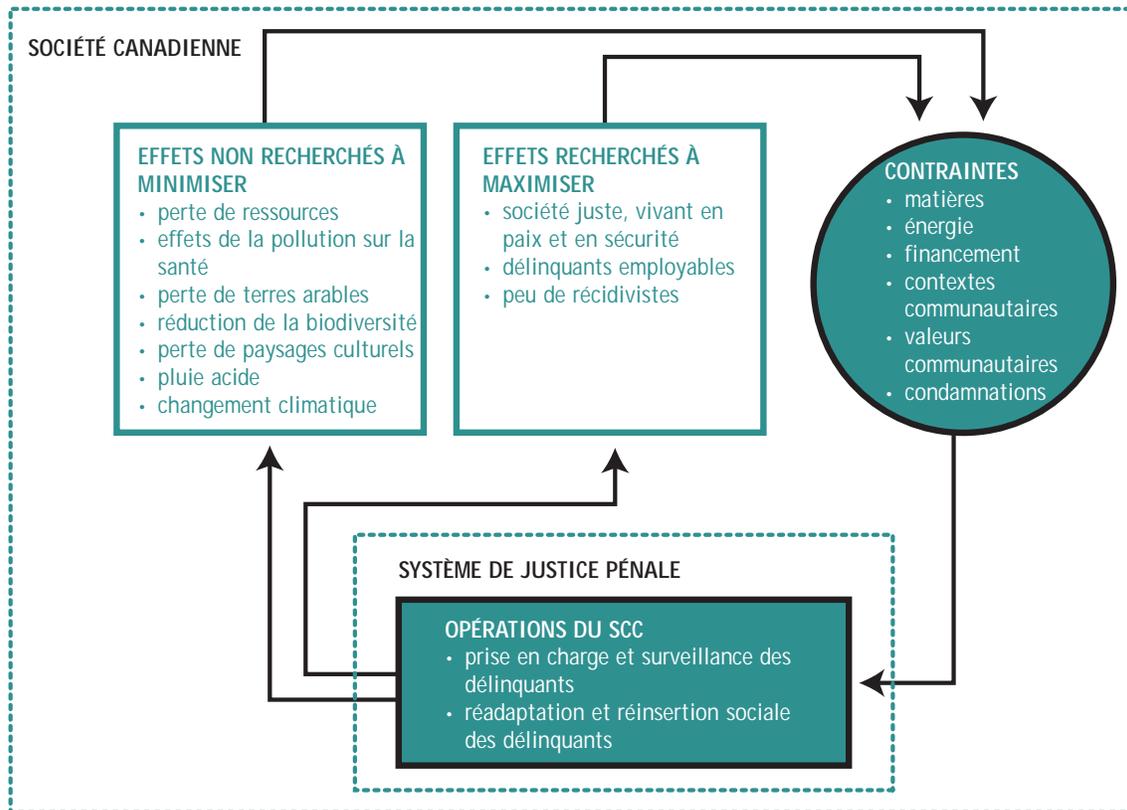
Dans 31 de ses installations, un organisme de service spécial du SCC, appelé CORCAN, exploite des entreprises dans les domaines de l'agriculture, de la fabrication, de la construction ou des services, qui emploient des détenus et les préparent aux emplois qu'ils occuperont lorsqu'ils auront réintégré la population active. Dans le cadre de ses opérations, le SCC utilise encore approximativement 1 050 véhicules.

---

7. Rapport sur le rendement du SCC 2002-2003.

**FIGURE 2**

**Rôle du SCC dans un Canada durable**



Les pénitenciers du SCC ressemblent à de petites collectivités autonomes. Typiquement, ils abritent plusieurs centaines de détenus et assurent leurs besoins fondamentaux sur les plans physiques et non-physiques (nourriture, vêtements, logement, services de santé, éducation, divertissement et counseling). Les services essentiels disponibles comprennent l'eau courante, l'élimination des déchets solides, les systèmes d'égouts, le chauffage et la ventilation.

Le Canada dépense environ 1,5 milliard de dollars annuellement sur le système correctionnel fédéral. Soixante p. 100 couvre les salaires, 30 % les coûts d'opération et d'entretien et 10 % les coûts en capitalisation (Budget 2003-2004 : Rapport sur les plans et priorités). Au cours de cette période, le nombre total d'hommes incarcérés demeurait le même que l'année précédente à environ 12 300, et le nombre de délinquants de sexe masculin en liberté surveillée dans la collectivité a diminué de 2,5 %, passant à 7 874. Le nombre de délinquantes en établissement était de 356, alors que 460 d'entre elles étaient sous surveillance dans la communauté. Le nombre d'équivalents temps plein employés au cours de l'exercice 2002-2003 s'élevait à près de 16,000.

Au cours de la période de huit ans allant de 1990 à 1998, la superficie totale occupée par le SCC a augmenté de 30 %, passant de 895 623 m<sup>2</sup> à 1 224 613 m<sup>2</sup>. Cet accroissement ne découlait pas seulement de l'augmentation du nombre de détenus, mais résultait aussi du remplacement des petites cellules par des cellules régulières, de l'augmentation du nombre de salles communes et de l'accroissement de

l'espace affecté aux programmes, au fur et à mesure du remplacement des anciennes unités. Cette tendance à occuper plus d'espace s'est renversée significativement alors que le taux d'augmentation prévu pour la période 1998-2008 n'est plus que de 3 %. En 2002-2003, la superficie occupée s'élevait à 1 258 938 m<sup>2</sup>.

L'ensemble des opérations du SCC peut être divisé comme suit : établissements correctionnels, CORCAN, bureaux et programmes à l'intention des détenus. Les activités entreprises dans le cadre de ces opérations sont très variées (voir une liste à l'annexe 1).

# Relevé des questions d'intérêt

*Cette section comprend les questions de développement durable qui sont pertinentes aux opérations du SCC.*

Comme c'était le cas pour *Révision 2000*, les questions que traite le SCC demeurent telles que soulignées dans le *Guide de l'écogouvernement*, et comprennent :

- la durabilité de nos ressources naturelles
- la protection de la santé des canadiens et des écosystèmes
- le respect de nos obligations internationales
- la promotion de l'équité
- l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être

Nous n'avons découvert aucun nouvel aspect environnemental qui pourrait modifier nos priorités depuis l'an 2000.

Ainsi, depuis l'an 2000, aucun changement important n'est survenu à l'échelle du SCC ni dans la nature de ses opérations. Par conséquent, il semble approprié que le SCC traite des mêmes questions qui étaient au cœur de *Révision 2000*. Les volets importants du DD découlant de ce relevé des questions d'intérêt peuvent être regroupés en trois sujets principaux : les rejets dans l'atmosphère, les rejets dans l'hydrosphère et l'utilisation des ressources.

Au commencement du processus de conception de cette stratégie, l'occasion semblait bonne pour intégrer les programmes environnementaux traditionnels au mandat et à la mission du SCC. Toutefois, nous n'avons pas été en mesure de prévoir l'incidence des programmes à l'intention des contrevenants du point de vue du développement durable, ainsi l'intégration de ces programmes dans la stratégie n'a-t-elle pu être complétée. Par conséquent, la plupart de nos programmes traditionnels, tels que la sécurité, la santé et la réintégration, sont documentés à travers le processus de planification d'affaires (par exemple, voir le Rapport sur les plans et priorités du SCC<sup>8</sup>).

---

8. [http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20032004/CSC-SCC/CSC-SCC34\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20032004/CSC-SCC/CSC-SCC34_f.asp)

# Consultations

*Cette section décrit les participants qui planifient la présente stratégie ainsi que les partenaires avec lesquels nous devons harmoniser nos efforts de développement durable à l'avenir.*

Les consultations en vue de la Révision 2003 ont commencé à partir de discussions internes sur ce qu'il était possible d'accomplir au cours des prochaines années. Nous avons consulté notre groupe de planification stratégique, afin de trouver la meilleure façon d'intégrer la SDD aux secteurs d'activités corporatives. Nous avons tenu d'autres consultations internes auprès des groupes opérationnels de l'Agence, afin d'établir des engagements à la fois d'envergure et à notre portée.

Au cours du printemps et de l'été 2003, nous avons consulté la GRC et le ministère du Solliciteur général, tout comme la Défense nationale, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les autres membres du réseau interministériel sur les Stratégies de développement durable, afin de mieux entrevoir les possibilités d'expansion du bassin des partenaires éventuels.

Ainsi, nous avons partagé nos documents de préparation de la SDD avec nos partenaires du portefeuille du SGC et de Justice Canada parce qu'ils se sont engagés sur de multiples points, à respecter le programme du gouvernement fédéral en matière de sécurité. Chaque organisme se concentre sur des buts distincts mais il y a plusieurs points communs entre eux.

Le SCC participe au Développement durable dans les opérations gouvernementales (DDOG), une initiative interministérielle conçue pour déterminer et coordonner les occasions de promouvoir l'engagement du fédéral d'être un chef de file en DD. Notre ministère travaille avec d'autres ministères du DDOG dans le but d'adopter des mesures et des méthodes communes pour faire rapport.

Nous avons trouvé des domaines spécifiques d'intérêt commun avec la GRC en particulier : la sensibilisation croissante des communautés locales, la prévention du crime et la sûreté et le bien-être des autochtones.

Les efforts pour créer des liens horizontaux mettent en évidence la difficulté de déterminer quelles personnes doivent être impliquées et comment s'assurer que l'entraide soit soutenu. Afin de nous permettre de former des partenariats efficaces que nous pourrions facilement entretenir, nous avons l'intention de maintenir ce forum sur le développement durable au sein du portefeuille au cours du prochain cycle de la SDD.

# Évaluation de *Révision 2000*

*Dans cette section, nous étudierons quelques-unes des forces et des faiblesses de Révision 2000 ainsi que les progrès réalisés en regard de l'atteinte des cibles visées par cette stratégie.*

## NOTRE STRATÉGIE PRÉCÉDENTE

En passant en revue *Révision 2000*, nous étions satisfaits que nos buts, nos objectifs et nos cibles correspondent avec justesse aux principaux enjeux du SCC. Nos engagements envers l'environnement sont bien définis et respectent notre politique environnementale. De la conception à la mise en page, nous avons conclu que peu de modifications n'étaient requises.

Par contre, la stratégie nous a semblé manquer de profondeur. D'un côté, nous comprenons les difficultés de toute mise en œuvre d'une stratégie (tel que discuté ci-dessous); d'un autre côté, nous constatons que nos programmes à l'intention des contrevenants nécessiteront sans doute leur intégration dans notre SDD.

## ÉVALUATION DES PROGRÈS

L'information concernant le rendement en fonction de *Révision 2000* apparaît dans les tableaux ci-dessous. Les tâches associées à la collecte des données de référence de même que le suivi du progrès concernant les nouvelles cibles dans *Révision 2000*, étaient en compétition avec de nouvelles pressions externes (Politiques et Priorités du Conseil du Trésor sur les sites contaminés, la poursuite de la conformité sur nos réservoirs pétroliers et de nouvelles exigences de reddition de comptes quant à diverses questions environnementales), ce qui a rendu difficile la tâche de quantifier les progrès réalisés vers l'atteinte de nos cibles. Néanmoins, notre expérience nous place dans une bien meilleure position pour comprendre ce qui nous permettra de modifier les attitudes et d'obtenir des résultats. Nos succès, nous les devons à la capacité des personnes engagées dans le SCC d'apporter les changements qui s'imposent.

Même si le budget de l'Agence a légèrement augmenté au cours de l'année financière 2002-2003, les gestionnaires ont dû jongler avec plusieurs priorités concurrentes en fonction des ressources disponibles. Au fil des ans, nous devons créer des conditions où les ressources requises par les unités opérationnelles seront mieux comprises et planifiées.

## SUJET 1

### ÉMISSIONS DANS L'ENVIRONNEMENT

**But 1 : Protection de l'intégrité de l'atmosphère.**

2001-02    2002-03    2003-04

#### OBJECTIF 1.1 : Les contributions du SCC aux changements climatiques ont minimales

##### CIBLE 1.1.1

D'ici mars 2004, réduction de 2 % des émissions de CO<sub>2</sub>, un gaz à effet de serre, produites par toutes les sources de combustion.

Commentaires : Un système de rapports des consommations d'énergie pour les établissements génère des données fiables à la grandeur du SCC. Le niveau d'émissions de CO<sub>2</sub> de référence a été déterminé. Un projet de rénovation majeure en matière d'efficacité énergétique aura pour effet une réduction importante de nos émissions en CO<sub>2</sub> au cours de la présente année financière. Quoique le SCC ait produit 4 % moins de CO<sub>2</sub>, ce résultat est attribuable en partie aux conditions météorologiques.



##### CIBLE 1.1.2

D'ici mars 2004, réduction de 38 % des émissions de CH<sub>4</sub>, un gaz à effet de serre, produites par les décharges.

Commentaires : La réduction du méthane généré par les décharges est généralement en dehors du contrôle du SCC. Une tentative pour modéliser et calculer ce niveau de référence, basée sur la quantité des déchets dirigés vers les décharges contrôlées, a été effectuée en 2001. Le modèle développé s'est avéré inadéquat et le projet a alors été mis en attente. Le SCC n'entend pas poursuivre cette cible.



#### OBJECTIVE 1.2 : La contribution du SCC au smog est minimale

##### CIBLE 1.2.1

D'ici mars 2004, réduction de 10 % des émissions de composés organiques volatiles (COV) dues aux fuites de carburant et aux vapeurs fugitives.

Commentaires : Les émissions de composés organiques volatiles et les vapeurs des réservoirs de carburant dépendent des systèmes de livraison de l'industrie pétrolière. Les systèmes de récupération des émissions de COV ne sont présentement pas disponibles dans la plupart des régions. Par conséquent, le SCC n'a pas atteint cette cible puisque l'avancement dans ce secteur est généralement en dehors de son contrôle. Le SCC a recueilli les informations requises pour fixer les divers niveaux d'émissions de COV. L'application de la cible sera réduite aux régions du pays, là où la pollution atmosphérique est la plus importante et où l'industrie a entrepris des démarches pour réduire les sources de pollution. Les bonnes pratiques pour réduire les émissions de COV sont incluses dans les nouvelles Lignes directrices environnementales de 2003.



EN COURS

RETARDÉE/EN ATTENTE

ATTEINTE

	2001-02	2002-03	2003-04
<b>OBJECTIF 1.3 : La contribution du SCC aux pluies acides est minimale</b>			
<p><b>CIBLE 1.3.1</b>  D'ici mars 2004, réduction de 10 % des émissions de NO<sub>x</sub> produites par toutes les sources de combustion de plus que celles permises par les réductions de la consommation de carburant.  Commentaires : En 2001, le SCC a recueilli les informations requises pour fixer les divers niveaux de référence pour toutes les émissions de NO<sub>x</sub>. Un projet de rénovation majeure en matière d'efficacité énergétiques sera complété au cours de l'année 2003-2004 et aura pour effet une réduction importante de nos émissions en NO<sub>x</sub>. Ce projet permettra au SCC de rencontrer la cible fixée de manière efficace.</p>	→	✗	✓
<p><b>CIBLE 1.3.2</b>  D'ici mars 2004, réduction de 10 % des émissions de SO<sub>x</sub> produites par toutes les sources de combustion de plus que celles permises par les réductions de la consommation de carburant.  Commentaires : Le SCC est très grandement dépendant de l'industrie pétrolière quant à la disponibilité de carburants à faible teneur en soufre pour les bâtiments et les véhicules. En 2001, le SCC a recueilli les informations requises pour fixer les divers niveaux de référence pour toutes les émissions de SO<sub>x</sub>. Cette cible ne sera pas poursuivie puisque ces types de carburants ne sont pas facilement accessibles.</p>	→	✗	✗
<p><b>SUJET 2</b>  <b>REJETS D'EFFLUENTS DANS L'ENVIRONNEMENT</b>  <b>But 2 : Protection de l'intégrité de l'hydrosphère.</b></p>			
<b>OBJECTIF 2.1 : La contribution du SCC à la pollution de l'eau est minimale</b>			
<p><b>CIBLE 2.1.1</b>  D'ici mars 2004, réduction de 50 % des rejets de lixiviats et d'eaux de ruissellement contenant des produits chimiques provenant de sites contaminés.  Commentaires : Une tentative pour confirmer le niveau de référence des lixiviats et d'eaux de ruissellement contenant des produits chimiques a été réalisée. L'accent a été mis principalement sur la correction et/ou la rétention des plus petits sites contaminés. Depuis, le gouvernement a clarifié sa position et donne maintenant une plus grande priorité aux sites contaminés présentant les risques les plus élevés. Découlant de ce fait, la cible n'a pas été atteinte et sera révisée pour tenir compte des nouvelles priorités. Les rejets de lixiviats provenant des décharges contrôlées utilisées par le SCC sont en dehors de son contrôle, ne relèvent pas de la compétence du SCC et par conséquent, ne font pas partie de cette tentative.</p>	✗	✗	→

→ EN COURS

✗ RETARDÉE/EN ATTENTE

✓ ATTEINTE

	2001-02	2002-03	2003-04
<p><b>CIBLE 2.1.2</b>  D'ici mars 2004, réduction de 10 % des rejets d'effluents contenant des bactéries, des engrais et/ou des pesticides provenant d'exploitations agricoles.  Commentaires : En 2002, un rapport sur les rejets d'effluents dans l'hydrosphère a fourni un niveau de référence concernant les effluents chargés en contaminants rejetés par les exploitations agricoles. Toutefois, la fiabilité de ce niveau de référence est discutable et sera améliorée. Mais, bien que nous continuons à faire notre possible pour réduire les rejets, le système de déclaration servant à documenter ces réductions ne peut pas être mis en place avant la confirmation du niveau de référence.</p>	✘	✘	➔
<p><b>CIBLE 2.1.3</b>  D'ici mars 2004, réduction de 50 % des rejets d'effluents provenant de terres traitées aux pesticides.  Commentaires : En 2002, un rapport sur les rejets d'effluents dans l'hydrosphère a fourni un niveau de référence concernant les effluents chargés en pesticides. La superficie des terres du SCC qui se classent dans cette catégorie, ne justifie pas que nous poursuivions cette cible.</p>	➔	✘	✘
<p><b>CIBLE 2.1.4</b>  D'ici mars 2004, réduction de 20 % des rejets en eaux usées provenant des bâtiments lorsque les eaux usées sont acheminées vers les systèmes municipaux qui ne traitent pas les rejets.  Commentaires : En 2002, un rapport sur les rejets d'effluents dans l'hydrosphère a fourni un niveau de référence concernant les eaux usées non traitées. Des travaux subséquents sur les usines de traitement des eaux usées ont confirmé qu'aucun effluent non traité n'est acheminé vers des systèmes municipaux qui ne traitent pas les rejets. Cette cible n'est donc plus applicable mais sera toutefois réorientée.</p>	➔	✔	➔

➔ EN COURS

✘ RETARDÉE/EN ATTENTE

✔ ATTEINTE

## SUJET 3

### INFLUENCE SUR LE FUTUR DES DÉTENU·S

**But 3: La sensibilisation des personnes en matière d'environnement est grande.**

2001-02    2002-03    2003-04

**OBJECTIF 3.1 :** La contribution du SCC à l'éducation des détenus en matière de problèmes environnementaux est importante

#### CIBLE 3.1.1

25 % des détenus libérés chaque année ont participé à des sessions de sensibilisation en matière d'environnement. Ces sessions sont intégrées au programme d'études secondaires (de niveaux 9 à 12).

Commentaires : Des 7 035 délinquants qui ont été mis en liberté au cours de l'exercice 2002-2003, 2 392 s'étaient inscrits à des cours d'éducation de niveau FBA III ou FBA IV, ce qui représente 34 % des délinquants libérés au cours de l'année.



## SUJET 4

### UTILISATION DES RESSOURCES

**But 4: Le maintien de la disponibilité des ressources naturelles.**

**OBJECTIF 4.1 :** La contribution du SCC à l'épuisement des ressources matérielles individuelles est minimale

#### CIBLE 4.1.1

D'ici mars 2004, réduction de 20 % de la consommation d'eau (qui passera de 600 L à 480 L par jour par occupant).

Commentaires : Suite à un nouvel examen, le volume de référence établi à 600 L pour l'année 2000 s'est avéré erroné et inférieur à la consommation effective. Le suivi du progrès par rapport à cette cible n'était pas efficace et non réaliste. Ainsi, le niveau de consommation visé n'a pas été atteint. Le volume de référence a été rajusté à 800 L par jour par occupant.



#### CIBLE 4.1.2

D'ici mars 2004, réduction de 38 % des rejets de déchets solides dans les décharges (qui passeront de 1,6 kg à 1,0 kg par jour par occupant).

Commentaires : Le SCC utilise un niveau de référence mesuré il y a dix ans, étant donné qu'il est encore applicable aujourd'hui (2,2 kg par occupant par jour). Il a été très difficile de recueillir régulièrement des données exactes relativement à la quantité de matériel acheminé vers les décharges contrôlées. Par conséquent, le SCC n'a pas été en mesure de communiquer efficacement le compte rendu sur le progrès réalisé par rapport à cette cible. Tous les établissements sont maintenant requis, par une politique, de saisir, rapporter et surveiller les données sur les déchets.



EN COURS

RETARDÉE/EN ATTENTE

ATTEINTE

# Nos engagements

*La présente section traite des nos plans révisés pour les prochaines années.*

## NOTRE VISION

La vision du SCC sur l'avenir du Canada veut que notre population continuera d'être en paix avec elle-même et nos voisins, ainsi qu'en harmonie avec son environnement. En vertu de cette vision, nous pouvons commencer à voir la façon dont nous devons structurer notre monde, et par conséquent, les fins que nous devons accomplir. Une des fins que le SCC doit continuer à poursuivre, consiste à s'assurer que ses installations et ses ressources sont gérées d'une manière qui limite les impacts sur l'environnement.

## PERSPECTIVES DANS LE TEMPS

La CEDD a déclaré qu'afin d'être stratégiques, les SDD fédérales doivent adopter une perspective à long terme. Leur vérification a démontré qu'à cause de l'exigence de mise à jour stipulée dans la *Loi sur le vérificateur général*, plusieurs stratégies s'en sont tenues à une perspective temporelle limitée à trois ans. Depuis le début du processus de planification du DD, le SCC a reconnu que la planification pour la prochaine génération de Canadiens constitue l'essence même du DD. Tout en maintenant cette conviction, nous sommes d'avis que la plupart de nos cibles doivent être encadrées à l'intérieur de quelques années si nous voulons donner à chaque cible, le niveau d'attention qu'elle mérite sur le plan de la gestion.

## HYPOTHÈSES

De lui-même, le SCC ne peut pas élever à un niveau optimal le développement durable au Canada, sans parler du monde entier. Selon nous, pour qu'il prenne effet, nous avons besoin de la coopération de partenaires en prévention du crime, en application de la loi et des gouvernements locaux. La réinsertion sociale efficace des délinquants dans la population active constitue une activité principale qui fait partie du mandat du SCC. De ce fait, le SCC communique ses activités et le progrès réalisé en utilisant différentes méthodes de rapports, et en entend continuer de le faire de cette manière dans l'avenir.

## BUTS, OBJECTIFS ET CIBLES (BOC)

Quoique *Révision 2000* a marqué une étape importante, nous devons continuer nos efforts en vue de respecter nos engagements de DD. À cette fin, nous avons revu ce qui est important ainsi que ce que nous pouvons raisonnablement accomplir lors de l'élaboration des nouveaux buts, objectifs et cibles de la *Révision 2003*. Dans une large mesure, les nouveaux engagements sont cohérents avec la *Révision 2000*.<sup>9</sup>

La CEDD a répété à plusieurs reprises la nécessité de lier les cibles aux objectifs et aux buts à long terme. Les travaux émanant du Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable (RISDD) suggèrent l'utilisation d'une structure logique ou chaîne d'événements afin d'illustrer ces liens. Nous avons utilisé une chaîne d'événements pour nous aider à lier nos engagements d'une manière logique afin que les résultats puissent être suivis d'une façon qui démontrera le progrès à long terme. Le tableau de la page suivante indique les nouveaux engagements pris par le SCC; il est suivi du plan d'action en page 19.

---

9. Nous avons utilisé un système de numérotation en série pour la description des buts, des objectifs et des cibles (BOC) de *Révision 2003*. Néanmoins, la présentation des points individuels de *Révision 2000* et de *Révision 2003* ne correspond pas nécessairement en raison d'un réorientation des BOC de *Révision 2003*. En conséquence, la numérotation du Plan d'action ne fait pas référence aux points périmés.

## BUT 1 : PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

**OBJECTIF 1.1** : La contribution du SCC aux changements climatiques est minimale

CIBLE	QUANTITÉ	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	DATE DE CLÔTURE
<b>1.1.1</b> : Réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), un gaz à effet de serre, produites par toutes les sources de combustion	8 %	2000	03-2010
<b>1.1.2</b> : Réduction des émissions d'oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ), des gaz à effet de serre dans le corridor Québec-Windsor corridor et la vallée du Fraser	10 %	2004	03-2007

**OBJECTIF 1.2** : La contribution du SCC au smog est minimale

<b>1.2.1</b> : Réduction des émissions de composés organiques volatils (COV) dues aux vapeurs fugitives dans le corridor Québec-Windsor corridor et la vallée du Fraser	20 %	2000	03-2007
---	------	------	---------

## BUT 2 : PROTECTION DE L'HYDROSPHÈRE

**OBJECTIF 2.1** : La contribution du SCC à la pollution de l'eau est minimale

CIBLE	QUANTITÉ	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	DATE DE CLÔTURE
<b>2.1.1</b> : Réduction des rejets de lixiviats et d'eaux de ruissellement contenant des produits chimiques provenant de sites contaminés	5 %	2000	03-2007
<b>2.1.2</b> : Réduction des rejets d'effluents contenant des bactéries, des engrais et/ou des pesticides provenant d'exploitations agricoles	10 %	2000	03-2007
<b>2.1.3</b> : Réduction des effluents d'égouts ne respectant pas les normes au point de rejet ainsi que des fuites provenant des systèmes de traitement des eaux usées	20 %	2004	03-2007

## BUT 3 : MAINTIEN DE LA DISPONIBILITÉ DES RESSOURCES NATURELLES

**OBJECTIF 3.1** : La contribution du SCC à l'épuisement des ressources matérielles individuelles est minimale

CIBLE	QUANTITÉ	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	DATE DE CLÔTURE
<b>3.1.1</b> : Réduction de la consommation d'eau (qui passera de 800 L à 680 L par jour par occupant)	15 %	2003	03-2010
<b>3.1.2</b> : Réduction de l'élimination des déchets solides dans les décharges (qui passeront de 1,6 kg à 1,3 kg par jour par occupant)	20 %	2000	03-2007

**OBJECTIF 3.2** : La contribution du détenu à l'épuisement des ressources matérielles individuelles est minimale

<b>3.2.1</b> : Les détenus libérés chaque année ont participé à des séances de sensibilisation en matière d'environnement. Ces séances sont intégrées au programme d'études secondaires (niveaux 9 à 12)	30 %	2004	Chaque année en mars
--	------	------	----------------------

En établissant cette liste de cibles, le SCC a laissé tomber les cibles concernant le méthane, le dioxyde de soufre et les effluents provenant des terres traitées aux pesticides. Ces cibles ont été retirées parce qu'elles étaient :

- répétitives (nous assumons que le méthane est déjà couvert par la cible sur les déchets solides destinés à l'enfouissement)
- éventuellement atteintes sans effort par suite de changements du marché (le dioxyde de soufre sera réduit suite aux changements dans l'industrie du raffinage)
- devenues sans intérêt (il a été déterminé que la surface représentée par les terres non cultivées où des pesticides sont utilisés est négligeable)

Au cours du processus, nous avons aussi réexaminé les cibles restantes sous l'angle des progrès réalisés jusqu'à présent et du niveau de ressourcement requis. Conséquemment, certaines cibles ont été élevées et d'autres abaissées.

# Plans d'action

*Les plans d'action pour chacune de nos cibles sont présentés dans le tableau ci-dessous.*

L'attribution de la responsabilité est également présentée dans le tableau suivant afin d'assurer la concordance entre les attentes et les actions à compléter. Les abréviations suivantes sont utilisées dans le tableau :

**DE** – Directeur exécutif

**DGI** – Directeur général des installations

**DGPS** – Directeur général de la planification stratégique

**DGST** – Directeur général des Services techniques

**DGPRD** – Directeur général, Programme et réinsertion sociale des délinquants

**ARST** – Administrateurs régionaux des Services techniques  
(ce poste existe dans chaque région)

**BPR** – Bureau de première responsabilité (poste de responsabilité)

## **CIBLE 1.1.1**

Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> produites par toutes les sources de combustion

### **ACTIONS**

- 1.1.1.1 Confirmer le niveau de référence (BPR : DGST)
- 1.1.1.2 Confirmer les possibilités pratiques de remplacement pour chaque type source de combustion (BPR : DGST, DGI, ARST)
- 1.1.1.3 Remplacer ou rénover les installations par des installations à haute efficacité énergétique (BPR : DGI)
- 1.1.1.4 Éliminer les espaces en surplus (BPR : DGI)
- 1.1.1.5 Installer dans certaines zones des nouveaux systèmes d'éclairage et de contrôle mécanique (BPR : DGST, DGI, ARST)
- 1.1.1.6 Faire une mise au point ou une remise en état des usines de chauffage central (BPR : DGST, DGI, ARST)
- 1.1.1.7 Suivre le protocole de contrôle de l'énergie du SCC pour vérifier régulièrement la consommation d'énergie (BPR : Directeurs d'établ.)

### **CIBLE 1.1.2**

Réduction des émissions de NO<sub>x</sub> dans le corridor Québec-Windsor corridor et la vallée du Fraser

#### **ACTIONS**

- 1.1.2.1 Confirmer le niveau de référence et grouper à part les installations dans le corridor Québec-Windsor corridor et dans la vallée du Fraser (BPR : DGST)
- 1.1.2.2 Confirmer les possibilités pratiques de remplacement permettant d'éviter la production de NO<sub>x</sub> ou de s'assurer de sa capture avant qu'il ne s'échappe dans l'atmosphère (BPR : DGST)
- 1.1.2.3 Remplacer ou rénover les sources d'émission par des brûleurs produisant peu de NO<sub>x</sub> ou par des systèmes de neutralisation (BPR : DGI, ARST)

### **CIBLE 1.2.1**

Réduction des COV dues aux vapeurs fugitives dans le corridor Québec-Windsor et la vallée du Fraser

#### **ACTIONS**

- 1.2.1.1 Confirmer le niveau de référence et grouper à part les installations dans le corridor Québec-Windsor corridor et dans la vallée du Fraser (BPR : DGST)
- 1.2.1.2 Confirmer les possibilités pratiques de remplacement permettant d'éviter la production de COV ou de s'assurer de leur capture avant qu'ils ne s'échappent dans l'atmosphère (BPR : DGST)
- 1.2.1.3 Installer des systèmes de récupération des vapeurs en fonction des priorités des emplacements (BPR : ARST)

### **CIBLE 2.1.1**

Réduction des rejets de lixiviats et d'eaux de ruissellement contenant des produits chimiques provenant de sites contaminés

#### **ACTIONS**

- 2.1.1.1 Confirmer le niveau de référence en produits chimiques des eaux de ruissellement et des lixiviats qui s'échappent de sites contaminés (BPR : DGST)
- 2.1.1.2 Confirmer les possibilités pratiques de remplacement permettant d'éviter la production de ces lixiviats ou de ces eaux de ruissellement ou de s'assurer de leur capture avant qu'ils ne s'échappent dans l'hydrosphère (BPR : DGST)
- 2.1.1.3 Mettre à jour périodiquement (au moins annuellement) le Plan de gestion des sites contaminés de l'Agence (OPI : DGTS)
- 2.1.1.4 Remettre les sites contaminés en état, en fonction des priorités des emplacements, de la concentration des contaminants dans les lixiviats et les eaux de ruissellement, et des coûts (en choisissant de préférence la solution la moins coûteuse par kg de contaminant rejeté) (BPR : DGST, ARST, Directeurs d'établ.)

### **CIBLE 2.1.2**

Réduction des rejets d'effluents contenant des bactéries, des engrais et/ou des pesticides provenant d'exploitations agricoles

#### **ACTIONS**

- 2.1.2.1 Confirmer le niveau de référence des effluents contaminés rejetés par les exploitations agricoles (BPR : DE Corcan)
- 2.1.2.2 Confirmer les possibilités pratiques permettant d'éviter la production de tels effluents ou de s'assurer de leur capture avant qu'ils ne s'échappent dans l'hydrosphère (BPR : DGST)
- 2.1.2.3 Installer des systèmes de capture et de traitement des effluents (BPR : DE Corcan)

### **CIBLE 2.1.3**

Réduction des effluents d'égouts ne respectant pas les normes au point de rejet ainsi que des fuites provenant des systèmes de traitement des eaux usées

#### **ACTIONS**

- 2.1.3.1 Confirmer le niveau de référence des eaux usées contaminées rejetées et fuites (BPR : DGST)
- 2.1.3.2 Confirmer les possibilités pratiques d'élimination des contaminants avant le rejet de ces eaux dans l'hydrosphère (BPR : DGST)
- 2.1.3.3 Améliorer les installations d'épuration des eaux usées en fonction des priorités établies par leur âge et leur état (BPR : DGI)

### **CIBLE 3.1.1**

Réduction de la consommation d'eau

#### **ACTIONS**

- 3.1.1.1 Confirmer la consommation d'eau de référence (BPR : DGST, DE Corcan)
- 3.1.1.2 Confirmer les possibilités pratiques de réduction de la consommation d'eau, en se concentrant sur les processus pouvant entraîner une perte d'eau (BPR : DGST, DE Corcan)
- 3.1.1.3 Corriger les processus et/ou installer des dispositifs permettant d'économiser l'eau en fonction des priorités de volume (BPR : Directeurs d'établ., DE Corcan)

### **CIBLE 3.1.2**

Réduction de l'élimination des déchets solides dans les décharges

#### **ACTIONS**

- 3.1.2.1 Confirmer le niveau de référence des quantités de déchets solides envoyés aux décharges (BPR : DGST)
- 3.1.2.2 Confirmer les possibilités pratiques de réduction des quantités de déchets produits, en se concentrant, dans l'ordre, sur les possibilités de réduire, de réutiliser et de recycler (3R), en particulier les emballages (BPR : DGST)
- 3.1.2.3 Négocier avec les fournisseurs pour qu'ils réduisent et/ou reprennent leurs emballages (BPR : Directeurs d'établ.)
- 3.1.2.4 Étendre les programmes de recyclage de façon à inclure tous les établissements (BPR : Directeurs d'établ.)

### **CIBLE 3.2.1**

Les détenus libérés chaque année ont participé à des séances de sensibilisation en matière d'environnement. Ces séances sont intégrées au programme d'études secondaires

#### **ACTIONS**

- 3.2.1.1 À chaque semestre, se procurer la liste des détenus qui auront terminé le programme d'éducation du SCC (BPR : DGPRD)

# Reddition de comptes

*Cette section présente comment nous mesurerons nos progrès.*

Les rapports sur la mesure du rendement (RMR) de l'exercice 2002-2003 contiennent des informations sur les progrès que nous avons réalisés grâce à notre stratégie de développement durable. Les renseignements qui sont présentés dans nos RMR portent sur les écarts entre les activités prévues et les activités réelles du SCC, mais pas suffisamment sur les résultats obtenus. Cette situation est due au fait que certains de nos systèmes de mesure des données sont encore en évolution.

Pour améliorer les rapports, nous avons, dans la *Révision 2003*, établi des buts, des objectifs et des cibles qui sont logiquement reliés et qui peuvent être mesurés. Pendant que la *Révision 2003* sera en vigueur, nous continuerons d'améliorer nos systèmes de saisie de données afin d'augmenter notre capacité de rendre compte de nos progrès et de présenter des données plus précises dans les prochains RMR. Nous pourrions ainsi répondre aux exigences du Conseil du Trésor, qui accorde une grande importance aux résultats dans les rapports sur le rendement, ainsi qu'aux exigences des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes, qui veulent pouvoir déterminer si nous avons fait des progrès vers le développement durable.

Les mesures de rendement (ou « indicateurs ») que nous utiliserons sont les suivants :

- poids des émissions de CO<sub>2</sub> produites par toutes les sources de combustion
- poids des NO<sub>x</sub> émis dans le corridor Québec-Windsor et la vallée du Fraser
- poids des COV émis par les activités de transbordement de produits pétroliers dans le corridor Québec-Windsor et la vallée du Fraser
- volume des rejets de lixiviats et d'eaux de ruissellement contenant des substances chimiques, en provenance des sites contaminés
- volume des rejets et d'eaux de ruissellement dus aux opérations agricoles et contenant des bactéries, engrais ou pesticides
- volume des rejets et des fuites des installations d'épuration des eaux usées défectueuses
- volume de l'eau potable utilisée
- poids des déchets solides mis en décharge
- nombre de détenus libérés chaque année ayant bénéficiés de sessions de sensibilisation environnementale

## ANNEXE 1 : ACTIVITÉS DU SCC

### AIRE : ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS

#### Fonction : Assurer la garde et la surveillance des détenus

- Activités :
- Assurer la garde adéquate des détenus
  - Fournir des services alimentaires
  - Se servir de véhicules motorisés (autos, camions) et de matériel de surveillance
  - Stocker du carburant
  - Offrir des services de buanderie
  - Entretien des cellules, les aires d'activité, les immeubles et les terrains
  - Chauffer/climatiser et éclairer les cellules, les aires d'activité et le périmètre
  - Construction et rénovation de bâtiments (établissements, quartiers généraux, CCC)
  - Entretien des installations de traitement de l'eau et d'épuration des eaux usées

#### Fonction : Transférer les détenus

- Activités :
- Se servir de véhicules motorisés (autos, camions, avions, trains, autobus, taxis)

#### Fonction : Former le personnel

- Activités :
- Offrir des cours
  - Offrir de la formation sur le terrain et des exercices de tir
  - Chauffer/climatiser et éclairer les lieux réservés à la formation

### AIRE : CORCAN

#### Fonction : Fabrication, textiles, services

- Activités :
- Concevoir des produits et acheter des matériaux
  - Transformer des matériaux
  - Emballer et stocker des produits finis
  - Distribuer des produits finis
  - Encourager l'utilisation et l'entretien de produits
  - Éliminer des produits

#### Fonction : Construction

- Activités :
- Concevoir des immeubles et des infrastructures et acheter des matériaux
  - Construire et rénover des immeubles et des infrastructures
  - Encourager l'utilisation et l'entretien des immeubles et des infrastructures
  - Éliminer des immeubles et des infrastructures

#### Fonction : Agroentreprise

- Activités :
- Planifier des activités agricoles et acheter du matériel
  - Cultiver, produire et transformer des produits agricoles
  - Emballer et stocker des produits finis
  - Distribuer des produits finis
  - Soutenir l'utilisation et l'entretien de produits
  - Éliminer des produits
  - Gérer les déchets produits par le bétail

**AIRE : BUREAUX (incluant les bureaux au sein des établissements)**

**Fonction : Planifier, élaborer des procédures et des normes de fonctionnement**

Activités : Stocker des documents, des photos, des dossiers de détenus  
Chauffer/climatiser et éclairer des bureaux et des aires de stockage  
Produire des déchets de bureau

**Fonction : Construire et remplacer des installations**

Activités : Acheter des marchandises et des services pour la construction et la démolition  
Produire des déchets de construction et de démolition

**Fonction : Former le personnel**

Activités : Offrir des cours  
Offrir de la formation sur le terrain et des exercices de tir  
Chauffer/climatiser et éclairer les lieux réservés à la formation

**Fonction : Se déplacer**

Activités : Se servir de véhicules motorisés (autos, camions, avions, trains, autobus, taxis)  
Assurer des séjours dans des hôtels

**AIRE : PROGRAMMES À L'INTENTION DES DÉTENUÉS**

**Fonction : Préparer les détenus à leur mise en liberté en leur offrant de la formation**

Activités : Acheter des livres et des fournitures scolaires  
Acheter et exploiter des ordinateurs  
Informers les détenus des valeurs de la société  
Former les détenus pour le marché du travail

**Fonction : Assurer en toute sécurité la réinsertion sociale des détenus**

Activités : Exploiter des centres résidentiels communautaires (maisons de transition)  
Fournir de la supervision aux délinquants

**Fonction : Fournir des services d'aumônerie**

Activités : Assurer les commodités appropriées pour répondre aux besoins religieux/spirituels  
(espaces sacrés, prière, diètes, littérature religieuse, etc.)  
Fournir du counseling spirituel pour soutenir une saine réintégration au sein de la communauté

**Fonction : Assurer des services de loisirs**

Activités : Acheter du matériel de loisirs

**Fonction : Fournir des services de santé**

- Activités :
- Acheter des fournitures médicales
  - Déterminer les besoins en matière de santé physique et mentale et les satisfaire (y compris le traitement de la toxicomanie)
  - Promouvoir la santé (incluant les façons d'éviter les blessures et les maladies de même que la prévention de la toxicomanie)
  - Déceler et contrôler les maladies infectieuses
  - Produire et gérer des déchets biomédicaux
  - Éliminer les déchets biomédicaux d'une façon sécuritaire

# Note technique

## POIDS ET MESURES

Voici les unités de mesure du système métrique utilisées dans le présent document :

Mesure	Unité	Symbole
Poids	Gramme	g
Volume	Litre	L
Longueur	Mètre	m
Énergie	Joule	J

La multiplication par 1 000 d'une unité de mesure est indiquée par la présence d'un préfixe désigné par un symbole qui lui est propre. Certains de ces préfixes sont utilisés dans le présent rapport :

Multiplication par	Préfixe	Symbole
Mille ( $10^3$ )	kilo	k
Un million ( $10^6$ )	méga	M
Un milliard ( $10^9$ )	giga	G
Un billion ( $10^{12}$ )	téra	T
Un billiard ( $10^{15}$ )	péta	P

L'utilisation de ces préfixes du système métrique permet d'éviter l'emploi de termes complexes tels que *milliers de kilogrammes* qu'il convient mieux d'appeler mégagrammes dont le symbole est Mg. Le Mg est souvent désigné par le terme *tonne*, dont le symbole est t. Un millier de tonnes est une *kilotonne* dont le symbole est kt. Une kt renferme un milliard de grammes, c'est-à-dire un gigagramme dont le symbole est Gg. On utilise le gigagramme dans le présent document car il constitue l'unité de mesure standard.

Mille litres est un *kilolitre*; son symbole est kL. Un kL est souvent appelé un *mètre cube*, qui est désigné par le symbole  $m^3$ . Il n'existe aucun terme pour désigner un millier de mètres cubes; on utilise plutôt le terme *mégalitre*, pour lequel le symbole est ML. On utilise le mégalitre dans le présent document car il constitue l'unité de mesure standard.

## NOMS CHIMIQUES

Le système international de nomenclature chimique utilise des abréviations formulées à partir des symboles désignant les éléments constitutifs du composé. Parmi les abréviations utilisées dans le présent document, on compte les suivantes :

<b>CO<sub>2</sub></b> dioxyde de carbone	<b>NO<sub>x</sub></b> oxydes d'azote	<b>HC1</b> chlorure d'hydrogène
<b>CH<sub>4</sub></b> méthane	<b>SO<sub>x</sub></b> oxydes de soufre	<b>COV</b> composés organiques volatils

De plus, l'abréviation PM10 sert à désigner les particules d'un diamètre inférieur à 10 microns; il s'agit alors d'une fine poudre qui peut rester longtemps en suspension dans l'air.